

REGLEMENTS COURSE ET RANDONNEE

1 - COURSE A PIED 12 KM

L'Association-Line organise le DIMANCHE 24 JUIN 2018 une épreuve de course à pied dénommée : « LA BRESSOL'LINE » inscrite au calendrier des courses hors stade de l'AIN.

L'épreuve est ouverte aux personnes nées avant le 25 juin 2002.

Art 1-Tarif

12 € si envoi par courrier, + 1 € si inscription et paiement par Internet.

15 € si inscription sur place.

Art 2-Récompenses :

Un lot sera remis à chaque coureur à l'arrivée.

Les trois premiers hommes et femmes au scratch, et les premiers hommes et femmes de chaque catégorie (sans cumul possible) seront récompensés.

Art 3-Parcours :

Parcours sur chemins, sentiers, sous-bois, peu de portions goudronnées, sans grande difficulté.

Ravitaillement offert en milieu de parcours et à l'arrivée.

Art 4-Horaire : Départ : 9 H 30 à la SALLE POLYVALENTE DE BRESSOLLES

Art 5-Chronométrage : Puce intégrée au dossard.

Art 6-Sécurité :

Secours assurés par les signaleurs aux différents carrefours et des secouristes basés près du lieu de départ et d'arrivée.

Il est interdit d'être accompagné de quelque manière que ce soit.

Art 7-Dossards : retrait des dossards entre 8 H et 9 H le 24 juin dans la salle polyvalente.

Inscrivez-vous avant le 5 juin et votre prénom figurera sur le dossard.

L'engagement d'un coureur implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

2 - RANDONNEE 2 parcours

Art. 1- Montant de l'inscription : 7.00 € si inscription par courrier et +0,8 €, par Internet, 8 € sur place (gratuit pour les moins de 12 ans).

Mineurs : les enfants de moins de 15 ans devront être accompagnés, au-delà une autorisation parentale sur papier libre sera demandée.

Art. 2 – Parcours : 2 distances (5 et 7 km).
Signaleurs au début du circuit puis fléchage.

Art. 3 – Horaires : Départ 9 H 40 de la SALLE POLYVALENTE de BRESSOLLES

Art. 4 – Droit à l'image : Tout concurrent autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lui et ses enfants lors de la manifestation.

Art 8-Vestiaire : Un vestiaire gardé sera organisé.

Art 9-Droit à l'image : Tout concurrent autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lui et ses enfants lors de la manifestation.

Art 10-Certificat médical/Licence :

Non licencié : Un certificat médical obligatoire de moins d'un an mentionnant la non contre indication de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou la pratique du sport en compétition. Seules ces formulations seront acceptées.

Licencié :

Licence admise : FFA, FFCO, FFPM, FFTRI en cours de validité à la date de la manifestation.

Art 11-Assurance :

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Tout litige sera tranché par l'organisation.

Art 12-Modification/annulation : En cas de force majeure (intempéries...) pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler en partie ou en totalité l'épreuve sans remboursement des inscriptions. En cas de non présentation d'un concurrent au départ ou de dossier incomplet, pas de remboursement.

Autorisation parentale écrite obligatoire pour les mineurs.

Art. 5 – Modification / annulation : En cas de force majeure (intempéries,...), pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler en partie ou en totalité l'épreuve, sans remboursement des inscriptions. En cas de non-présentation d'un concurrent au départ, pas de remboursement.

Art.6 – Retrait des bracelets pour les personnes inscrites et inscriptions sur place se feront le matin entre 8 H et 9 H dans la salle polyvalente. Ces bracelets permettront de participer à une tombola en fin de matinée.

Bouteille d'eau proposée au départ et ravitaillement offert à l'arrivée.

L'engagement d'un randonneur implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.